



RENCONTRE
PARENTS
CAMP DE JOUR
2024





Fonctionnement général

Date : 25 juin au 9 août 2024 (*fermé le 24 juin et 1^{er} juillet*)
Fréquence : Lundi au vendredi
Endroit : *École Notre-Dame-des-Neiges (351, rue de l'Église, Charette, Qc GOX 1E0)*
Clientèle : 5 à 12 ans (*les enfants de 5 ans doivent avoir fréquentés la maternelle*)

Accueil

Service de garde : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h30

Camp de jour : de 8h30 à 16h30

Notes importantes :

- À son arrivée le matin, l'enfant devra avoir déjeuné.
- Prenez le temps d'informer les animateurs de votre arrivée.
- Un enfant malade doit rester à la maison.
- L'argent de poche n'est pas accepté au camp de jour.
- Toujours vérifier les mémos que les enfants rapporteront à la maison.
- Il est important de vérifier l'horaire pour arriver à temps lors des sorties.
- Si votre enfant a des poux, mentionnez-le au responsable afin d'éviter qu'ils se propagent.
- Si votre enfant est autorisé à quitter seul le camp de jour, celui-ci pourra quitter sur les heures de départ; soit l'heure du midi et la fin de la journée selon l'inscription au service de garde ou non.

Service de garde

En plus des heures régulières, il est possible d'inscrire votre enfant au service de garde. Lors de ces moments, nous offrons un service de surveillance et non d'animation. Dans cette période, les enfants s'amuse ensemble et font des activités libres. Le camp de jour ne se tiendra pas responsable des jeunes non-inscrits au service de garde avant et après les heures régulières du camp de jour. Par contre, si votre enfant arrive au terrain des loisirs avant l'heure du début du camp de jour (peu importe la raison), nous nous verrons dans l'obligation de l'inclure au service de garde. Nous vous demanderons alors de payer les sommes dues (5 \$ par période de 10 minutes). Les mêmes règles s'appliquent à la fin de la journée du camp de jour, soit après 16h30.

Par mesure de sécurité, vous devrez vous présenter une pièce d'identité à l'animateur lorsque vous amènerez ou lorsque vous viendrez le chercher.

En cas de retard, vous devrez payer les frais sur place la même journée ou au plus tard le lendemain matin.



LE PARFAIT SAC À DOS!

EFFETS À APPORTER *camp de jour*

Au quotidien :

- Un sac à dos pour le rangement des effets personnels;
- Un chapeau ou une casquette;
- Une bouteille d'eau réutilisable;
- De la crème solaire (en appliquer avant de partir);
- Espadrilles ou sandales fermées (les sandales de plage ne sont pas acceptées);
- Des vêtements de rechange et des vêtements chauds pour les journées fraîches;
- Par journée de grande chaleur, prévoir un maillot de bain et une serviette;
- Un coussin pour la période de lecture;
- Un sac réutilisable pour les bricolages;
- Lunchs Froid ou thermos (aucun plat au micro-onde)

Selon la journée

- * Habit et Bottes de pluie + Linge de rechange

À NOTER QUE VOTRE ENFANT DOIT ABSOLUMENT AVOIR DES ESPADRILLES QU'IL UTILISERA SEULEMENT POUR L'INTÉRIEUR DU GYMNASÉ À L'ÉCOLE.



**Veuillez identifier clairement les biens appartenant à votre enfant.

Repas et collations



Quand la température le permettra, nous mangerons à l'extérieur. Dans le but de permettre aux enfants de manger tous en même temps et de profiter ensemble du temps de jeu libre pendant l'heure du lunch, nous demandons votre collaboration pour les consignes suivantes :

- Préparation d'un lunch froid ou d'un repas dans une bouteille isolante (thermos).
- Prévoir des collations santé, comme des fruits, légumes ou fromage.
- Prévoir une bouteille d'eau identifiée à son nom.
- Par mesure de prévention, aucun partage de repas ne peut être fait. **De plus, les aliments contenant des arachides ou des noix sont défendus car un enfant de notre camp est allergique.**
- La gomme, le chocolat, les bonbons, les croustilles, les boissons énergisantes et les boissons gazeuses sont défendus à moins d'une activité spéciale. Dans ce cas, un mémo vous sera envoyé.
- Il est possible qu'une directive spéciale soit émise si une allergie à haut risque se déclare.

Sorties

Une feuille des activités et des sorties vous a été remis lors de la rencontre de parents. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour que votre enfant passe une agréable journée (heures de départ et de retour, matériel à apporter, etc.).



Notes importantes :

- Le port du chandail est obligatoire lors des sorties.
- Si un enfant se présente le matin même de la sortie pour s'inscrire, il est possible qu'il soit refusé si le ratio est atteint.
- Vous pouvez accompagner votre enfant lors d'une sortie en payant les frais et vous y rendant par vos propres moyens.
- Un minimum de 30 enfants (Camp de jour de Charette et Saint-Paulin) est requis pour que la sortie ait lieu.
- Lors des journées de sortie, le camp de jour est fermé aux enfants qui ne participent pas à la sortie car tous les animateurs accompagnent les enfants aux sorties.
- Nous nous réservons le droit d'annuler toute activité extérieur le matin même si les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité ou pour toute raison indépendante de notre volonté.

Les frais de sorties sont payables au bureau municipal, sur les heures d'ouvertures, en argent, par chèque (au nom de l'OTJ de Charette) ou encore par virement (communiquer avec nous pour les détails du virement : 819-221-2095, poste : 3310)

À noter que d'autres activités peuvent s'ajouter au cours de l'été. Merci de suivre la page Facebook du camp de jour (*Camp de jour Charette 2024*) afin de rester informé.

Nous joindre



Facebook – Camp de jour Charette 2024

Coordonnatrice : Guylaine Samson

Animatrice : Audrey Bellemare

Animateur : Arnauld Gilbert

Annick Pombert

(Agente de développement des loisirs)

loirscharette@sogetel.net

819-221-2095, poste 3313

L'œuvre des terrains de jeux de Charette Inc. Municipalité de Charette

390, rue St-Édouard

Charette (Québec) G0X 1E0

819-221-2095, poste : 3310

reception@municipalite-charette.ca

